

Procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal **du jeudi 18 décembre 2025 à 20H30**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Sarah Balouka, Thierry Goux, Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard.

Procuration :

Absent : Nicolas Gilles

Secrétaire de séance : Olivier Pinel

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de novembre
2. Convention SIVOM/Commune de Feugueros-Bully
3. Point PLU
4. Achat espace ludique
5. Point budgétaire
6. Présentation GED

Questions et informations diverses :

- Projet cantine locale
- Point liaisons douces

1- Désignation secrétaire de séance et adoption PV séance du 20 novembre 2025

Monsieur Olivier Pinel est désigné secrétaire de séance.

Le maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Convention SIVOM/Commune de Feugueros-Bully

Délibération 68/2025

Julia Quellien présente la mise à jour de la convention entre la commune et le SIVOM des Trois Villages relative à l'occupation des bâtiments communaux (gymnase, cantine/SMA, mairie).

Cette convention a pour objet de mettre à disposition du SIVOM le personnel et les locaux nécessaires à l'exercice de ses compétences en matière scolaire et périscolaire, en définissant les conditions juridiques et financières de cette mise à disposition.

Pour l'année 2025, les parties conviennent des modalités suivantes :

- Cantine / SMA : 15 € par heure
- Gymnase : 9 € par heure
- Bureau du secrétariat : 130 € par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune et le SIVOM des Trois Villages pour l'année 2025.

3 – Point PLU

Olivier Pinel informe que nous sommes toujours dans l'attente du retour de la CCVOO.

4 – Achat structure ludique

Délibération 69/2025

Julia Quellien présente le devis de l'entreprise Home Ball concernant l'acquisition d'une structure de jeu découverte lors du Salon des Maires à Paris.

Le Home Ball, invention française créée en 2010 par M. Desbouillons, se caractérise par un filet clos et des cibles colorées permettant de sécuriser l'espace de jeu et d'éviter que le ballon ne sorte. Cette structure démontable peut être installée en intérieur comme en extérieur. L'entreprise est installée à La Haye Pesnel (50).

Le devis s'élève à 4 020 € HT, avec une remise « Salon des Maires » de 5 %, et des frais de transport de 763,80 € offerts. Ce montant comprend la structure ainsi que le chariot de transport.



Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Home Ball pour un montant de 3 819 € HT, correspondant à l'acquisition de cette structure de jeu ainsi que d'un chariot de transport qui sera réalisée sur 2026.

5- Point budgétaire

Délibération 70/2025

1) M. Olivier Pinel rappelle qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne au chapitre 68 – article 681 afin de permettre l'enregistrement d'éventuelles écritures admises en non-valeur. Ce compte a pour objectif d'anticiper ou de constater des pertes de valeur ou des risques liés à l'activité courante, sans impact immédiat sur la trésorerie, mais avec une incidence sur le résultat comptable.

Il propose donc de prélever la somme de 600 € au chapitre 011 – article 61524 et de l'inscrire au chapitre 68 – article 681. Cette opération correspond à une écriture d'ordre.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette inscription budgétaire.

2) M. Olivier Pinel indique aussi la nécessité de corriger des écritures passées au 231 Immobilisations corporelles en cours au lieu du 212 Agencements et aménagements de terrain. Pour corriger ces 4 écritures, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de la façon suivante :

- Chapitre 23 Article 231 = - 2 245.65€ (débit)
- Chapitre 21 Article 2183 = + 1 724.01€ (crédit)
- Chapitre 21 Article 212 = + 521.64€ (crédit)

Ensuite un mandat annulatif sera mandaté pour ces 4 écritures (budget 04500), afin d'être ressaisie au 212 :

- bordereau 25 mandat 266 : - 40 581.33€

- bordereau 36 mandat 307 : - 1 456.80€

- bordereau 36 mandat 308 : - 1 832.40€

- bordereau 48 mandat 423 : - 1 894.51€

Délibération 71/2025

3) M. Olivier Pinel précise qu'un virement de crédits est nécessaire afin de procéder au remboursement de la caution de la maison communale à l'ancienne locataire, opération qui n'avait pas été prévue au budget primitif.

Le virement s'établit comme suit :

- Chapitre 23 – Article 231 : – 313,90 €
- Chapitre 16 – Article 165 : + 313,90 €

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité ce virement de crédit.

Délibération 72/2025

4) Affectation d'une partie du résultat du budget lotissement (04502) sur le budget communal (04500)

M. Olivier Pinel informe que le budget du lotissement ne pourra pas être clôturé cette année, car il reste trois terrains à vendre. Il propose d'affecter une partie du résultat au budget communal à hauteur de 80 000€. La clôture du budget lotissement interviendra après la vente des trois dernières parcelles, prévue en 2026.

Il propose donc l'écriture suivante :

Budget lotissement 04502 : mandat au 65822 – 80 000€

Budget commune 04500 : titre au 75821 + 80 000€

Il demande aux membres du conseil de s'exprimer.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité ce virement de crédit.

6- Présentation GED

Franck Robillard présente la nouvelle arborescence de l'organisation du stockage des données électroniques communales. Il expose la base mise en place et précise que chaque président de commission dispose désormais d'un espace dédié pour y stocker les documents relatifs à sa commission. Il indique également que chaque conseiller peut proposer des sujets à soumettre au Conseil municipal. Cela sera plus facile pour la préparation de l'ordre du jour des conseils municipaux.

L'ensemble de ces données est désormais stocké dans un espace sécurisé respectant les règles en vigueur et notamment la loi RGPD.

Franck Robillard propose en outre un réaménagement du temps de travail des secrétaires, incluant une organisation adaptée (isolement dans le bureau en haut de la mairie qui sera aménagé prochainement) pour la mairie et le recours au télétravail.

- **Questions et informations diverses**

- **Projet cantine locale :**

L'étude de faisabilité réalisée par *Nourrir l'Avenir* a été restituée au SIVOM le mercredi 10 décembre 2025. Cette étude porte sur la transformation du modèle de restauration collective du SIVOM des Trois Villages.

Il est proposé de soumettre au Conseil municipal de Feuguerolles-Bully que la commune devienne porteuse de l'avancement du projet, notamment pour l'élaboration d'un plan de financement permettant de déterminer sa faisabilité.

Après délibération, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

- **Point liaisons douces :**

L'étude relative au projet de liaisons douces entre les trois villages a été présentée le jeudi 4 décembre devant le groupe réunissant des représentants des trois communes. Trois liaisons reliant les communes ont été proposées. Les estimations de l'avant-projet sont pour les tronçons :

- Feuguerolles-Vieux (compétence communautaire)	295 417,50 € HT
- Vieux-Maltot (compétence communale)	305 325,00 € HT
- Maltot-Feuguerolles (compétence communale)	220 512,50 € HT

Il est précisé que la réalisation du projet implique des acquisitions foncières, ce qui le rend plus long et coûteux, ainsi que la prise en compte de la problématique des zones humides (non comprises dans l'étude).

- **Trail de la Guigne :**

Julia Quellien présente le plan proposé par M. Troussicot pour l'organisation du Trail de la Guigne, prévu sur la commune le dimanche 28 décembre. Il est précisé qu'une communication via *Citykomi* sera réalisée afin d'informer la population de la forte fréquentation attendue ce jour-là sur la commune.

- **Subvention Fondation du Patrimoine :**

Julia Quellien informe le Conseil municipal que la Fondation du Patrimoine attribue une subvention supplémentaire de **4 000 €** pour les travaux de l'église de Bully.

Séance levée à 23h00